



SADC

Société d'assurance-dépôts
du Canada

**Société d'assurance-dépôts du Canada
Assemblée publique annuelle 2007**

Allocutions de

Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction
Société d'assurance-dépôts du Canada

et

Bryan P. Davies
Président du conseil d'administration
Société d'assurance-dépôts du Canada

-LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI-

Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 25 septembre 2007

Assemblée publique annuelle 2007 de la SADC – Mardi 25 septembre 2007

Restaurant Floata Seafood

Vancouver C.-B.

12 h à 13 h 30

M. Claudia Morrow : Bonjour et bienvenue à tous. Je me présente : Claudia Morrow, vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la SADC.

C'est un plaisir de voir une telle assemblée. Que vous en sachiez beaucoup ou très peu sur la SADC, nous espérons que nos présentations sauront vous renseigner et vous intéresser.

Avant de commencer pour de bon, j'aurais quelques points à souligner concernant l'organisation de cette assemblée.

La SADC offre tous ses services dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais. Aujourd'hui, cependant, nous nous adresserons à vous en anglais uniquement, mais nous avons prévu des services de traduction simultanée en français et en cantonais, et placé des écouteurs sur vos chaises à cet effet. Le français sera sur le 2, et le cantonais sur le 1. Si vous avez besoin d'aide pour régler vos écouteurs, levez la main et quelqu'un viendra vous aider sans tarder.

Nos bénévoles ramasseront les écouteurs un peu plus tard, avant le déjeuner.

Jeffrey Wu : Je me joins à Claudia pour vous souhaiter la bienvenue. Nous sommes heureux de votre présence. N'hésitez pas à utiliser les écouteurs placés sur votre chaise pour écouter la traduction simultanée de l'anglais au cantonais, sur le canal 1.

M. Claudia Morrow : Notre conférencière invitée, Maggie Ip, de S.U.C.C.E.S.S., prendra bientôt la parole. Ce sera ensuite au tour de notre président du conseil, M. Bryan Davies, puis de notre président et chef de la direction, M. Guy Saint-Pierre.

Ensuite, vous pourrez poser des questions, si vous le souhaitez. Un tirage de huit prix conclura notre rencontre. Si l'un des détenteurs de billets gagnants n'est pas ici pour réclamer son prix, nous tirerons un autre billet.

Et maintenant, je suis très heureuse de vous présenter notre conférencière invitée, Maggie Ip, vice-présidente de S.U.C.C.E.S.S., un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui promeut le bien-être des Canadiens et des immigrants, ici à Vancouver. M^{me} Ip joue un rôle actif au sein de la communauté chinoise depuis de nombreuses années et a déjà été conseillère municipale de Vancouver.

Maggie Ip : Bonjour mesdames et messieurs. Je suis honorée de participer aujourd'hui à cette assemblée publique annuelle 2007 de la Société d'assurance-dépôts du Canada, la SADC, dont c'est la première assemblée de la sorte dans l'Ouest canadien.

Vous allez être renseignés sur ce que fait exactement la SADC, sur ce qu'elle assure et ce qu'elle n'assure pas, et aussi sur ce que vous pouvez faire pour veiller à ce vos épargnes soient bien protégées.

Accueillons maintenant M. Bryan Davies, président du conseil de la SADC, et M. Guy Saint-Pierre, président et chef de la direction de la SADC, qui ont fait le voyage d'Ottawa pour venir s'adresser à nous aujourd'hui. Bienvenue dans notre magnifique Colombie-Britannique.

M. Claudia Morrow : Merci M^{me} Ip pour cet accueil chaleureux. J'ai donc le plaisir de vous présenter le président du conseil d'administration de la SADC, M. Bryan Davies.

BRYAN P. DAVIES : Bonjour, et bienvenue à la deuxième assemblée publique annuelle de la Société d'assurance-dépôts du Canada, aussi appelée la SADC.

Je suis ravi de tenir cette assemblée au nom du conseil d'administration de la SADC. J'aimerais remercier M^{me} Ip de son accueil chaleureux et de toute l'aide fournie par

S.U.C.C.E.S.S. dans l'organisation de notre assemblée publique. Un grand merci également aux personnes suivantes, qui voudront bien se lever lorsque je les nommerai :

- Carole Lee, présidente de Linacare ;
- Tous les directeurs de succursale des six banques présentes dans le quartier chinois de Vancouver, soit :
 - M^{me} Agnes Tam, BMO Banque de Montréal
 - M. Barney Tzau, CIBC
 - M^{me} Joanna Kong, Banque HSBC Canada
 - M. Gus Stassinopoulos, Banque Royale du Canada
 - M. Francis Yu, Banque Scotia
 - M. Alan Au, TD Canada Trust

Nous vous sommes sincèrement reconnaissants de tout l'appui que vous nous avez fourni en informant vos clients au sujet de la présente assemblée.

C'est un honneur pour moi de me trouver ici, à Vancouver, et de partager avec vous de l'information sur la SADC. Nous sommes venus à Vancouver parce que, même si la SADC a son siège social à Ottawa, nous protégeons les épargnes de tous les Canadiens dans l'ensemble du pays. Et comme nous rendre visite à Ottawa, ce n'est pas la porte à côté, nous avons tenu à venir vous voir pour vous parler de ce que nous faisons, et, tout aussi important, pour que vous ayez l'occasion de nous parler. Cette assemblée donne à chacun l'occasion de s'exprimer. En ce qui nous concerne, elle nous donne la chance de vous répondre ouvertement et de vous rendre des comptes, à vous, les Canadiens pour qui nous travaillons.

Le public étant très peu informé au sujet de l'assurance-dépôts, nous jugeons important d'expliquer qui nous sommes et ce que nous faisons. En effet, des recherches effectuées par la SADC montrent que les nouveaux citoyens canadiens et les personnes âgées sont ceux qui se posent le plus de questions sur l'assurance-dépôts. C'est pourquoi nous sommes venus ici, à Vancouver, pour rencontrer des Canadiens de tout âge qui vivent et travaillent en plein cœur du quartier chinois.

En 2000, la SADC a mené un sondage qui a révélé que pas même la moitié des Canadiens avaient entendu parler de l'assurance-dépôts. Depuis, nous avons pris diverses mesures, dont la diffusion de publicités dans les journaux et à la télévision, pour faire mieux connaître l'assurance-dépôts. Notre travail a porté des fruits : de plus en plus de gens connaissent la SADC et comprennent quels types de dépôts sont protégés par l'assurance-dépôts. Mais nous savons qu'il y a encore à faire, et des rencontres comme celle d'aujourd'hui nous aident à renseigner le public.

Je voudrais prendre quelques instants pour vous parler du rôle de la SADC au sein du système financier canadien et de ce que nous faisons.

La SADC, qui est une société d'État, a été créée par le Parlement fédéral en 1967. Nous célébrons donc notre quarantième anniversaire cette année.

Au Canada, nous avons la chance d'avoir des institutions financières solides qui font rarement faillite. Cependant, depuis 1967, la SADC a protégé plus de **25 milliards** de dollars de dépôts que détenaient 43 institutions financières qui ont fait faillite, et quelque **deux millions** de déposants touchés directement par la faillite de leur institution financière ont été très heureux que la SADC les protège.

Comme c'est le cas pour toute assurance, chacun espère ne jamais en avoir besoin, mais il est cependant réconfortant de se savoir protégé.

À la SADC, nous avons tous le même objectif primordial, qui consiste à protéger les épargnes des Canadiens.

La SADC assure les épargnes des Canadiens au cas où leur banque, ou toute autre institution membre de la SADC, ferait faillite. Cela signifie que la plupart des épargnes que vous avez confiées à votre banque seraient probablement protégées par la SADC si votre banque faisait faillite. Mon collègue, M. Guy Saint-Pierre, vous en dira plus dans un instant sur ce qui est assuré et sur ce qui ne l'est pas.

Vous devez savoir que vous bénéficiez d'office de l'assurance offerte par la SADC si vous faites affaire avec une banque ou une autre institution financière membre.

- Vous n'avez pas à en faire la demande ni à remplir de formulaire ;
- Vous n'avez pas à payer de primes ou de cotisations ;
- Ce sont les banques et autres institutions financières membres de la SADC qui nous versent des primes pour couvrir nos frais.

Si, par le passé, la SADC a dû venir en aide aux déposants de 43 institutions en faillite, je dois souligner que cela fait plus de dix ans maintenant qu'aucune institution financière membre de la SADC n'a fait faillite.

Au Canada et dans d'autres pays, les marchés viennent de connaître une certaine volatilité. Peut-être avez-vous vu, au Royaume-Uni, les gens faire la queue à l'extérieur de leurs succursales pour récupérer leur argent. Laissez-moi vous dire qu'au Canada le secteur des services financiers demeure très solide. Néanmoins, si des problèmes devaient survenir, rappelez-vous que la SADC protège vos épargnes. Cela signifie que vous ne ferez pas la queue à votre banque, que vous récupérerez les épargnes que protège la SADC, et que ces épargnes vous seront remboursées le plus rapidement possible.

Il faut aussi se rappeler que la SADC ne protège pas tous les types d'épargnes. Guy vous en parlera dans un instant.

Même si le système financier canadien demeure solide, la SADC a un travail à faire, et ce, dans votre intérêt, pour que vous ayez confiance lorsque vous faites affaire avec votre banque.

Nous travaillons sans relâche avec les organismes de réglementation du gouvernement pour surveiller la santé financière de nos institutions membres. Nous sommes toujours prêts à aider une banque qui serait en difficulté. Soit nous trouvons des solutions permettant à l'institution de poursuivre ses activités, soit nous nous assurons de rembourser le plus rapidement possible les déposants, quand la faillite est inévitable.

Nous prenons très au sérieux notre engagement à rembourser les déposants le plus rapidement possible, car nous savons que les Canadiens doivent pouvoir payer leur loyer et faire l'épicerie.

La SADC est là pour que les Canadiens aient confiance dans le système financier du pays et que, dans l'éventualité peu probable de la faillite d'une banque, ils aient accès à leur argent. Nous voulons que les Canadiens aient autant confiance dans un dollar déposé à leur banque que dans un dollar au fond de leurs poches.

Il me reste un autre point à partager avec vous avant de passer le micro à notre président et chef de la direction, après quoi je voudrais également vous présenter les membres de notre conseil d'administration qui ont réussi à se joindre à nous aujourd'hui.

La SADC est l'un des **cinq** organismes fédéraux qui composent le filet de sécurité financier du Canada, responsable de protéger notre solide économie. Les autres maillons de ce filet sont :

- L'ACFC, c'est-à-dire l'Agence de la consommation en matière financière du Canada
- Le BSIF, c'est-à-dire le Bureau du surintendant des institutions financières
- La Banque du Canada
- Le ministère des Finances Canada

Chacun de ces organismes est représenté au conseil d'administration de la SADC. Nous avons aussi la grande chance de compter cinq autres administrateurs issus du secteur privé de l'ensemble du Canada. Ce sont les administrateurs de la SADC qui surveillent et dirigent les activités de la SADC.

Pour finir, laissez-moi vous présenter les membres du conseil d'administration de la SADC qui sont avec nous aujourd'hui. Je commencerai avec les administrateurs du secteur privé. Je les invite à se lever quand je prononcerai leur nom.

- Tracy Bakkeli, de Regina
- Grant Morash, d'Halifax

- Shelley Tratch, de Vancouver. Nous lui sommes très reconnaissants de toute l'aide qu'elle nous a apportée dans l'organisation de cette rencontre.

Au tour des administrateurs du secteur public :

- Pierre Duguay, de la Banque du Canada
- Jim Callon, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada
- Serge Dupont, du ministère des Finances du Canada

J'en profiterai pour remercier tous les membres de notre conseil d'administration pour leur travail soutenu et leur engagement envers la SADC et les déposants canadiens. C'est un honneur de compter une équipe d'experts aussi motivée à notre conseil.

Je cède maintenant la parole à Guy Saint-Pierre. Guy est à la SADC depuis plus de vingt ans et en est le président et chef de la direction depuis mai 2005.

Guy L. Saint-Pierre : Merci Bryan. Je suis très heureux d'être ici avec vous aujourd'hui.

Je suis bien content d'avoir l'occasion, cet après-midi, de discuter avec vous de certains détails concernant l'assurance-dépôts et de ce que la SADC protège au juste. Pour que la SADC **contribue à donner confiance aux Canadiens dans le système financier du pays**, il faut d'abord que les gens sachent qu'elle existe. Ensuite, il faut que les gens sachent **ce qui est assuré** par la SADC, et **ce qui ne l'est pas** – et j'insiste sur le **PAS**, car ils doivent pouvoir prendre des décisions éclairées au sujet de leurs placements et leurs épargnes.

Comme il vous l'a déjà été dit, si l'assurance-dépôts compte pour vous, vous devez vous poser certaines questions fondamentales. Nous nous apercevons de plus en plus qu'il convient tout simplement de demander aux gens : « **Pensez-vous être protégés alors qu'en fait vous ne l'êtes pas ?** »

J'aimerais examiner avec vous certains aspects importants de l'assurance-dépôts.

L'assurance-dépôts s'applique uniquement aux dépôts assurables détenus par des institutions financières membres de la SADC. Au Canada, la SADC est l'assureur-dépôts **fédéral**. Diverses coopératives de crédit et caisses populaires sont régies par des lois provinciales et ne sont pas membres de la SADC. Les provinces disposent généralement de leur propre régime d'assurance-dépôts. Vous pouvez reconnaître une institution financière qui est membre de la SADC à l'avis d'adhésion rouge et blanc affiché sur les portes de l'institution. Il existe aussi une liste des institutions membres de la SADC, disponible à toutes les succursales de nos institutions membres. La SADC tient la liste de ses institutions membres à jour sur son site Web, à l'adresse « sadc.ca » ou « cdic.ca ».

Étant donné que l'assurance-dépôts s'applique **par** déposant, **par** institution membre, vous pouvez avoir plus de 100 000 dollars protégés par la SADC si vous faites affaire avec plus d'une institution membre de la SADC. Rappelez-vous simplement que le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars s'applique à **tous** les comptes que vous avez ouverts à une **même** institution membre. La SADC fait la somme de tous vos comptes à une **même** banque, peu importe que vous en possédiez un dans une succursale du quartier chinois et un autre dans une succursale du centre-ville.

Vous devez aussi garder en tête le plafond d'assurance-dépôts. En 2005, le Parlement a fait passer ce plafond de 60 000 dollars à 100 000 dollars par personne, par institution membre. Cela veut dire que, désormais, les épargnes assurables des consommateurs sont protégées par la SADC, qu'elles soient de 1 dollar ou de 100 00 dollars. Tout montant qui dépasse 100 000 dollars n'est **pas** couvert par la SADC. Le relèvement du plafond d'assurance-dépôts représente le changement le plus important qu'ait subi le régime d'assurance-dépôts, au cours des dernières années.

Les fonds doivent être payables au Canada, en dollars canadiens. Par exemple, un compte en Asie, même s'il est ouvert auprès d'une société affiliée à une institution membre de la SADC, ne serait pas protégé par la SADC.

Les comptes en monnaie étrangère, comme les comptes en dollars américains, ne sont pas assurés par la SADC, même si les fonds sont déposés au Canada.

Les dépôts assurables sont de divers types. La SADC protège les types d'épargnes suivants :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques ;
- les certificats de placement garanti (CPG) et les autres dépôts d'une durée d'au plus 5 ans, et d'autres produits.

Par exemple, si vous avez 5 000 dollars dans un compte de chèques, et 5 000 dollars dans un compte d'épargne, que ces comptes sont tous deux à votre nom à une même institution membre de la SADC, la SADC vous remboursera 10 000 dollars si votre banque fait faillite.

Il faut cependant savoir aussi que certains produits ou placements ne sont pas protégés par la SADC. Même s'ils sont achetés à une banque, les produits et placements suivants **ne sont pas couverts par la SADC** :

- les fonds communs de placement et les actions
- les CPG et autres dépôts à terme **de plus de 5 ans**

De plus, l'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas contre la fraude, le vol ou les manœuvres frauduleuses.

Et si le total de vos dépôts assurables dépasse 100 000 dollars ? La SADC distingue six catégories de dépôts auxquelles s'applique une protection de 100 000 dollars par catégorie.

On peut par exemple avoir 100 000 dollars de dépôts assurables en épargnes personnelles et 100 000 dollars en dépôts détenus en commun avec son conjoint ou sa conjointe.

On se rend vite compte que l'assurance-dépôts peut être compliquée ! Pour simplifier les choses, nous avons préparé une brochure qui vous sera distribuée à votre départ. Je vous invite à la lire, à nous téléphoner ou à consulter le site Web de la SADC, ou, comme vous le diront nos amis de votre succursale locale, à vous rendre à votre succursale pour en discuter avec eux.

Avant de conclure j'aimerais ajouter que la SADC accomplit sa mission grâce au travail soutenu et au dévouement infailible de ses employés et de son équipe de direction. Laissez-moi vous présenter les cadres supérieurs de notre équipe de direction, qui voudront bien se lever lorsque je les nommerai :

- **Michèle Bourque**, vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques
- **Tom Vice**, vice-président, Finances et Administration et directeur financier
- Vous avez déjà fait la connaissance de **Claudia Morrow**, vice-présidente, Affaires générales, secrétaire de la Société et conseillère générale

N'hésitez à aborder le personnel de la SADC, qui se tient à votre disposition pour répondre à vos questions au sujet de l'assurance-dépôts.

Je passe la parole à Claudia, pour la période de questions.

Je vous remercie tous beaucoup.

M. Claudia Morrow : Nous vous invitons à poser toute question que vous pourriez avoir au sujet de la SADC.

Nous mettons des micros à votre disposition et vous demandons de les utiliser afin que tout le monde entende la question, y compris les traducteurs. Veuillez lever la main si vous avez une question. Comme le mentionnait notre président, nous répondrons aussi volontiers à vos questions en privé, par la suite.

N'hésitez pas à communiquer avec la SADC si vous d'autres questions. Vous pouvez nous joindre en appelant notre service téléphonique sans frais, au **1-800-461-SADC (7232)**, ou en nous envoyant un courriel, à l'adresse indiquée dans notre site Web. Si vous ne l'avez pas

déjà fait, n'hésitez pas à ramasser imprimés et brochures en sortant, à notre stand d'information. Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

C'est ainsi que se termine la partie officielle de l'assemblée publique annuelle de la SADC.

Nous aimerions remercier une dernière fois les directeurs de succursale qui nous ont si gentiment aidés dans la préparation de cette assemblée :

- M^{me} Agnes Tam, BMO Banque de Montréal
- M. Barney Tzau, CIBC
- M^{me} Joanna Kong, Banque HSBC Canada
- M. Gus Stassinopoulos, Banque Royale du Canada
- M. Francis Yu, Banque Scotia
- M. Alan Au, TD Canada Trust

Merci aussi à Carole Lee et à notre administratrice de Vancouver, Shelley Tratch, ainsi qu'à tous ceux et celles qui nous ont appuyés dans nos préparatifs.

Nous sommes également reconnaissants à tous les bénévoles de S.U.C.C.E.S.S. pour leur aide aujourd'hui, et au restaurant Floata Seafood, pour le délicieux déjeuner qui nous est servi.

Nos bénévoles et notre personnel passeront ramasser les écouteurs. Si vous voulez bien les leur remettre.